

IRAN

Seul un organisme d'enquête indépendant pourra servir la justice et les droits humains

Index AI : MDE 13/026/2003

ÉFAI

Vendredi 1^{er} août 2003

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Amnesty International a exhorté ce jour, vendredi 1^{er} août 2003, l'ayatollah Ali Khamenei, Guide spirituel de la République islamique d'Iran, à favoriser la création d'un organisme d'enquête permanent, indépendant et impartial, afin d'examiner toutes les facettes de l'affaire Zahra Kazemi. Cette photjournaliste de nationalité irano-canadienne est morte en détention dans des circonstances suspectes.

« Seule la création d'un mécanisme d'enquête permanent, totalement indépendant et doté de pouvoirs judiciaires, permettra de faire toute la lumière sur l'homicide de Zahra Kazemi et de garantir que justice soit rendue dans cette affaire, a déclaré l'organisation de défense des droits humains.

« Cet organisme doit avoir le pouvoir d'assigner des témoins à comparaître, y compris des membres du bureau du procureur général de Téhéran, d'obliger à communiquer des documents, d'assurer la protection des témoins contre le harcèlement ou l'intimidation, et d'élaborer des mécanismes à même d'empêcher que de telles violations des droits humains ne se reproduisent », a ajouté Amnesty International.

Une première enquête diligentée par le gouvernement a conclu le 21 juillet que Zahra Kazemi, arrêtée le 23 juin parce qu'elle prenait des photos devant la prison Evin à Téhéran, était morte des suites d'une fracture du crâne, alors qu'elle se trouvait en garde à vue. Le 30 juillet, le vice-président Mohammad Ali Abtahi a déclaré que « la mort était consécutive à un coup asséné sur la tête ». Selon certaines informations, la commission d'enquête gouvernementale n'a pas bénéficié de la coopération du bureau du procureur général de Téhéran, dont les services sont responsables de l'arrestation et de la détention initiale de Zahra Kazemi. En outre, ce Bureau a refusé de collaborer à une

enquête parlementaire qui a entamé des débats sur cette affaire. D'autres enquêtes internes sont en cours au sein de certaines institutions ayant joué un rôle dans cette affaire.

Amnesty International s'est félicitée des enquêtes décidées par le gouvernement, le Parlement et d'autres organes, chacune pouvant contribuer amplement à l'élaboration de lois et de pratiques destinées à prévenir les atteintes aux droits humains.

« Toutefois, ces enquêtes n'ont pas la portée opérationnelle ni le pouvoir judiciaire nécessaires pour parvenir à des conclusions et recommandations crédibles ; d'autre part, elles restent en deçà du type d'investigations que l'Iran est tenu de diligenter au titre des traités internationaux relatifs aux droits humains, a déploré Amnesty International avant de conclure :

« Seule la création d'un mécanisme d'enquête complètement indépendant, doté de pouvoirs judiciaires en accord avec les normes internationales relatives aux droits humains, servira les intérêts de la justice et de la dignité humaine. Il garantira également que tous en Iran peuvent exercer leurs droits fondamentaux, notamment ceux qui sont interpellés ou placés en détention. »

Complément d'information

Le 23 juin, la photjournaliste irano-canadienne Zahra Kazemi, âgée de cinquante-quatre ans, a été appréhendée alors qu'elle prenait des clichés devant la prison Evin, dans une zone où cela est interdit. Selon une commission d'enquête gouvernementale, Zahra Kazemi est morte après avoir été frappée sur le crâne, alors qu'elle se trouvait sous bonne garde à l'hôpital Baghiyetollah (ou Baghiyet Azam) de Téhéran, le 12 juillet 2003. Le rapport de cette commission préconisait que l'affaire soit examinée par un « enquêteur spécial indépendant » issu de la magistrature et que ses conclusions soient rendues publiques « rapidement ». Le 30 juillet, un porte-parole du gouvernement a affirmé que Zahra Kazemi avait été assassinée. Le 29 juillet, des représentants de l'appareil judiciaire ont confirmé que cinq personnes avaient été arrêtées dans le cadre de cette affaire : trois feraient partie des autorités judiciaires de Téhéran et deux seraient membres du Ministère des Renseignements.

Un juge de la Cour suprême et des députés, dont des dirigeants de comités parlementaires de premier plan, ont critiqué la nature de l'enquête judiciaire menée sur la mort en détention de Zahra Kazemi. Ils ont fait valoir qu'elle risquait fort de s'achever de la même manière que les enquêtes sur les exécutions extrajudiciaires d'au moins quatre dissidents politiques et intellectuels. Ces événements survenus dans la seconde moitié de l'année 1998 sont connus en Iran sous le nom de l'affaire des « meurtres en série ».

L'enquête sur l'affaire des « meurtres en série » – tout comme d'autres affaires de mort en détention et d'exécutions extrajudiciaires – n'a absolument pas satisfait aux obligations qui incombent à l'Iran en vertu des normes internationales. Les auteurs de ces exécutions extrajudiciaires, pas plus que ceux qui les ont ordonnées, n'ont pas été poursuivis de manière concluante et, selon une opinion largement répandue en Iran, l'affaire a été étouffée ●

Pour en savoir plus, veuillez consulter le document intitulé *Iran. Il faut ouvrir une enquête indépendante sur la mort de Zahra Kazemi* (index AI : MDE 13/022/2003), publié le 15 juillet 2003 :

<http://web.amnesty.org/library/Index/FRA/MDE130222003>

Pour obtenir de plus amples informations, veuillez contacter le Service de presse d'Amnesty International à Londres, au +44 20 7413 5566, ou consulter le site <http://www.amnesty.org>